

Le 25 juin 2014

Pour Amnesty International – À l'attention de M. Setaram

Courriel : ssetaram@amnesty.ca

Objet : Commentaire concernant le projet de politique d'Amnesty International au sujet de la prostitution

Cette lettre a pour objet de commenter la proposition de politique formulée par Amnesty International concernant la prostitution. Nous avons une expertise particulière de 21 années de soutien des personnes qui ont subi de la torture non étatique. Chacune des plus de 3000 personnes qui nous ont contactées a enduré de la torture non étatique, la majorité d'entre elles depuis l'enfance. Beaucoup ont été « dressées » à endurer cette torture par leurs parents, et par d'autres adultes qu'elles côtoyaient et en qui elles avaient confiance, et ce pour satisfaire le plaisir sadique de tortionnaires qui demandent des enfants à torturer.

Nous sommes certaines qu'Amnesty International est bien consciente que les tortionnaires, qu'ils soient de l'État ou non, de détruire le sentiment d'identité personnelle de leur victime. À mesure que grandit un nourrisson ou un enfant victime de la torture non étatique, cette destruction de soi le suit à travers sa jeunesse et jusqu'à l'âge adulte. À moins d'acquérir une conscience de soi, il n'est pas possible pour une jeune fille ou une femme qui survit à de telles tortures de faire des choix conscients et éclairés au sujet de la prostitution. Certaines des femmes qui font appel à notre soutien ne comprennent pas qu'elles ont un corps, une peau ou même qu'elles sont des personnes, par exemple. Les tortionnaires non étatiques provoquent une dévaluation de soi, une dissociation et des pratiques d'automutilation telles que pour les femmes qui en sont victimes, faire des choix quant à consentir à des relations sexuelles avec un autre adulte est une attente impossible. Après avoir été victimes de la traite et du proxénétisme de leurs parents, depuis la petite enfance, les femmes qui subissent la torture non étatique ont d'immenses compétences de survie, et nous avons le plus grand respect pour leur résilience. Mais il est à notre avis totalement injuste de s'attendre à des jeunes ayant des antécédents de torture non étatique soient en mesure de se protéger des proxénètes qui les louent et les vendent à profit aux proxénètes dont le désir est d'infliger une torture sexualisée.

A notre connaissance, il n'existe peu ou pas dans le monde de services de soutien spécifiques aux survivantes de la torture non étatique. Notre expérience professionnelle nous a appris qu'en l'absence de tels services dédiés à la torture non étatique, les femmes qui ont été torturées depuis la petite enfance, l'enfance ou l'adolescence, continuent à se développer en demeurant des personnes vulnérables, prostituées après 18 ans par leurs parents, ou qui deviennent la

proie de proxénètes qui leurrent, dressent et trompent ces jeunes femmes pour les maintenir dans un état de prostitution.

Depuis que nous écoutons des femmes qui ont subi la torture non étatique, ces récits incluent des femmes qui ont subi de la torture non étatique dans la prostitution après l'âge de 18 ans. Et à cause de la destruction du soi enduré avant leur 18 ans, il leur a fallu beaucoup de temps pour acquérir la conscience, plus tard dans leur vingtaine et certaines même jusque dans la cinquantaine, la conscience que l'état où elles vivaient était de la prostitution et donc pas un choix conscient.

En tant que défenderesses de droits de l'homme, nous approchons Amnesty International au nom des femmes victimes de la torture non étatique que nous avons appuyées. Pour elles, la prostitution après l'âge de 18 ans n'était pas du travail. Ces personnes, vivant avec des états très complexes de dissociation résultant de la torture non étatique endurée pendant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, continuaient et continuent de subir une torture non étatique après l'âge de 18 ans à titre de femmes vulnérables qui ont été livrées à la prostitution. Pour elles, la prostitution n'était et n'est pas du travail – parce que la torture n'est jamais un travail.

Nous vous demandons de prendre en considération les femmes qui ont survécu à la torture non étatique de proxénètes et de prostitueurs-clients au moment d'évaluer la politique d'Amnesty International concernant la prostitution. Il nous semble qu'à titre d'organisation reconnue pour comprendre la torture, votre organisation doit pouvoir, plus que toute autre, conceptualiser que des femmes qui sont des survivantes de torture non étatique n'effectuent pas un travail lorsqu'on les prostitue, mais plutôt survivent et souffrent de violence anti-femmes et de graves violations des droits de la personne.

Linda MacDonald, M. Ed., BN, RN et Jeanne Sarson, M. Ed., baccalauréat en sciences infirmières,  
RN

Truro, Nouvelle-Écosse

Canada